

services. Ce serait peut-être le seul avantage qu'on pourrait tirer de cette destruction massive de nos terres.

Je tiens seulement à signaler que même si nous ne nous opposons pas au principe du bill C-2, nous avons de sérieuses réserves à émettre à l'étape du comité et nous en profiterons pour signaler au gouvernement qu'il n'a pas accordé une attention suffisante aux problèmes de l'agriculture. Comment se fait-il que les éleveurs canadiens de bœuf entament leur quatrième année consécutive d'exploitation à perte? Il faudrait nous rendre compte que l'industrie de la viande vient au troisième rang de nos secteurs économiques, avec ses 3 milliards environ de chiffre d'affaires. Le ministère fédéral de l'Agriculture ne s'est pas donné la peine d'aller chercher des marchés, de fermer l'accès à nos marchés aux pays d'Océanie qui pratiquent chez nous un véritable dumping pour le bœuf. Le ministre nous répondra peut-être qu'il l'a déjà fait, qu'il a adopté certains contingentements . . .

**M. Whelan:** Je l'ai fait l'an dernier.

**M. Malone:** Mais il ne peut pas aller la conscience nette, dire aux producteurs de l'Ouest du Canada qu'il a fait tout ce qu'il pouvait pour protéger l'élevage. Il reconnaît que les producteurs en sont à leur quatrième année de déficit. S'il n'en était pas ainsi, on ne pourrait pas à deux jours d'avis réunir 300 éleveurs pour protester contre la situation de ce secteur. Nous savons bien ce qui s'est passé.

De ce côté-ci de la Chambre, nous savons fort bien ce qui est arrivé au ministre de l'Agriculture. Il a peut-être la conscience nette lorsqu'il pense aux intentions qu'il avait pour l'agriculture, mais il a perdu son influence au cabinet. Deux fois au moins, peut-être trois, il y a eu au cours de l'été des promesses d'intervention en faveur des naisseurs. Ces mesures ne sont jamais venues. Les dates promises sont passées, les premiers ministres provinciaux ont adressé des télégrammes au ministre, mais n'ont jamais reçu de réponse. La vérité, c'est que le ministre n'a pas réussi à faire adopter ses politiques par ses collègues du cabinet. En d'autres termes, il a échoué en tant que ministre. Il n'a pas su prouver l'importance nationale de l'agriculture. On le voit bien aujourd'hui en lisant le discours du trône. On néglige un secteur qui a édifié le pays, un secteur qui en reste l'armature, un secteur qui demeure dans les premiers rangs pour les produits exportés, un secteur très important donc pour l'équilibre de notre balance commerciale.

De ce côté-ci de la Chambre, nous reconnaissons certains mérites au bill C-2, nous admettons que le ministre s'y est révélé moins maladroit qu'en certains autres. Mais il n'a pas compris, et c'est très grave, qu'on maltraite l'agriculture. Tous les députés et les Canadiens ont l'habitude de manger trois fois par jour—et le ministre peut-être même plus. Mais si nous voulons avoir un pays productif, si nous voulons nous vanter que le pays est fort, il est grand temps de redonner à l'agriculture sa vraie place dans notre société.

J'espère que dès qu'il en aura l'occasion, le ministre nous annoncera les politiques s'appliquant aux ventes internationales de produits alimentaires et qui sont susceptibles de stimuler les agriculteurs canadiens, de les encourager à produire au maximum tout en ayant la garantie que le gouvernement jouera bien son rôle et veillera à ce que ces produits alimentai-

#### *Paiement par anticipation des récoltes*

res soient vendus aux pays du Tiers-Monde pour remédier à un problème réel et des plus critique, la malnutrition, dont souffrent les quatre cinquièmes de la population mondiale. Le discours du trône ne mentionne l'agriculture que brièvement et cela souligne bien le fait que le gouvernement refuse de reconnaître la principale ressource du Canada, l'agriculture, et ceux qui s'en occupent.

**M. William Knowles (Norfolk-Haldimand):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour faire quelques observations sur le bill C-2, en ce qui concerne notamment deux produits précis cultivés en grande quantité dans la région que je représente et au sujet desquels je suis assez bien renseigné, je pense. Mes propos porteront sur le bill lui-même, et seront suivis de quelques questions adressées au ministre, qui, j'en suis convaincu, ne manquera pas d'y répondre, ici ou au comité.

Le bill C-2 autorise le gouvernement fédéral à garantir des prêts aux producteurs sous forme de paiements anticipés sur la récolte emmagasinée. Ces paiements anticipés donneraient au producteur un capital d'exploitation pour la campagne agricole suivante, c'est-à-dire que le producteur aurait de l'argent pour acheter ses semences, son matériel, etc. Une fois sa récolte vendue, le producteur rembourserait le prêt dont l'intérêt serait payé par le gouvernement fédéral. Le bill à l'étude accorde à tous les autres producteurs du Canada des avantages dont jouissent depuis 1957 les producteurs qui relèvent de la Commission canadienne du blé. Le bill C-2 a été calqué sur la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies de 1957-1958. Il comporte toutefois certaines différences que je signalerai plus tard.

Aux termes des dispositions du bill à l'étude, les paiements anticipés seront versés par une association de producteurs. Dans le bill, «association» signifie une association de producteurs. Cependant, le gouvernement, en disant association de producteurs pense à un organisme de commercialisation. Le bill est donc plutôt trompeur. N'y aurait-il pas moyen de faire en sorte que chaque agriculteur puisse profiter de cette mesure législative? Je suppose, à y réfléchir, que cela poserait trop de problèmes administratifs. Le ministère s'attend manifestement à ce que les associations en question se chargent de la comptabilité et de l'administration. L'un de mes honorables amis a dit que les banques devraient participer à ce genre de programme. Le ministre devrait peut-être réfléchir à cette proposition. Le problème qui se pose, selon moi, c'est que certains agriculteurs risquent d'être exclus des avantages de cette mesure, comme je le signalerai plus tard.

● (1520)

Actuellement, seulement 12 organismes de mise en marché répondent aux critères du bill. Il s'agit d'organismes provinciaux, comme les offices de commercialisation des pommes pour la Colombie-Britannique, du blé ou des haricots blanc pour l'Ontario ainsi que l'Office de commercialisation des producteurs de tabac de l'Ontario, dont je fais partie. Généralement ces organismes se trouvent en Colombie-Britannique et en Ontario. Cela laisse de côté de nombreux producteurs et de nombreuses régions du Canada qui n'ont pas droit aux paiements anticipés.